

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) 1/5

Conditions Générales de Vente (CGV) – OsteoDomicile

Dernière mise à jour : 27/09/2025

Chez OsteoDomicile, nous croyons qu'un cadre structurant est la meilleure base pour développer votre activité en toute sérénité.

Ces Conditions Générales de Vente fixent les règles de notre collaboration : simples, transparentes et sans surprises.

1. Objet

Les présentes CGV régissent les droits et obligations entre OsteoDomicile (éditeur) et tout professionnel de santé souscrivant une licence d'exploitation de la marque OsteoDomicile.

2. Champ d'application

L'offre est exclusivement réservée aux ostéopathes diplômés, inscrits légalement en France, disposant d'un numéro SIRET valide et exerçant à titre indépendant.

3. Formule, tarifs et avantages

La licence OsteoDomicile® est proposée à **49,90 € TTC** / mois, avec un engagement ferme de 12 mois.

Elle inclut :

- **Le droit d'exploitation local de l'enseigne OsteoDomicile®**, avec un cadre structurant qui renforce immédiatement votre professionnalisme et votre crédibilité (Google Business Profile, communication locale et supports numériques inclus).
- **Des outils de communication complets** et prêts à l'emploi : chaque mois, vous recevez des templates, visuels, textes et campagnes publicitaires clés en main (Meta Ads, Google), pour développer votre visibilité locale.
- **Recevez la méthodologie et le process OsteoDomicile®** : une formation courte et complète qui vous permet d'être 100 % autonome, efficace et sécurisé dans vos consultations à domicile.

Important : OsteoDomicile ne garantit pas une augmentation automatique de patientèle.

Les outils fournis sont conçus pour maximiser votre visibilité et votre crédibilité. Leur efficacité dépend toutefois de votre implication, notamment dans l'utilisation régulière des supports et le financement de vos campagnes publicitaires.

4. Engagement contractuel

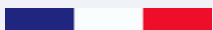
Votre adhésion implique un engagement irrévocable de 12 mois.

À l'issue, le contrat est reconduit tacitement pour une durée identique, sauf résiliation avec un préavis de 30 jours avant échéance.

5. Modalités de paiement

Paiement mensuel par prélèvement sécurisé (Stripe).

En cas d'impayé, l'accès est suspendu immédiatement. Sans régularisation sous 15 jours, la licence est résiliée de plein droit.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) 2/5

6. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne s'applique aux contrats conclus entre professionnels.

En souscrivant, le licencié renonce expressément à ce droit.

7. Utilisation de la marque

Le droit d'usage est personnel, non exclusif, non cessible, limité à la durée du contrat.

À la fin de la licence, tout usage doit cesser dans un délai de 15 jours.

Non-respect = pénalité forfaitaire de 10 000 € HT par support.

8. Propriété intellectuelle

La marque OsteoDomicile® est déposée à l'INPI.

Toute reproduction ou usage hors licence est interdite.

9. Responsabilité

OsteoDomicile ne peut être tenu responsable :

- Des actes thérapeutiques des licenciés
- De pertes économiques ou litiges patients
- De dysfonctionnements de plateformes tierces (Google, Stripe, etc.)
- D'aucun résultat garanti en termes de patients ou de chiffre d'affaires

10. Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD (cf. Politique de confidentialité).

11. Territoire & concurrence

Pendant 6 mois après la fin du contrat, le licencié s'interdit de créer ou exploiter un réseau concurrent inspiré de OsteoDomicile.

Indemnité minimale : 6 000 € HT en cas de violation.

12. Obligations du licencié

Le licencié s'engage à :

- Maintenir ses informations à jour
- Exercer en conformité avec la loi française
- Respecter la charte graphique et l'image du réseau
- Offrir une disponibilité minimale aux patients
- Respecter les recommandations tarifaires
- Ne pas nuire à l'image du réseau

13. Parrainage professionnel

Chaque licencié peut parrainer d'autres ostéopathes via un lien personnel.

Les commissions sont versées uniquement tant que les filleuls restent abonnés et actifs.

OsteoDomicile peut ajuster ce programme à tout moment.

14. Litiges

Les CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Béziers (34), sauf disposition légale impérative contraire.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) 3/5

15. Force majeure

OsteoDomicile ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une inexécution contractuelle résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Sont considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : catastrophes naturelles, incendies, inondations, grèves internes ou externes, pannes électriques ou informatiques généralisées, interruptions des réseaux de communication, épidémies ou pandémies, actes de terrorisme, conflits armés, décisions gouvernementales ou réglementaires. En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations d'OsteoDomicile est suspendue pendant la durée de l'événement et reprendra dès sa cessation.

Si l'empêchement excède une durée de 60 jours, chacune des parties pourra résilier le contrat sans indemnité.

RÈGLEMENT DU PROGRAMME RÉFÉRENT – OSTÉODOMICILE®

ARTICLE 1 – OBJET DU PROGRAMME

Le programme « Référent » permet à tout professionnel détenteur d'une licence OsteoDomicile® active d'obtenir un lien d'affiliation personnel lui permettant de recommander les services d'OsteoDomicile® et de percevoir, sous certaines conditions, des commissions mensuelles issues des ventes générées par ses filleuls.

Ce programme vise à récompenser la recommandation naturelle entre pairs, sans créer de lien de subordination, d'emploi ou d'association.

ARTICLE 2 – ADHÉSION ET TARIFICATION

L'adhésion au programme Référent se fait via la souscription d'un abonnement mensuel de 9,99 € TTC, renouvelé automatiquement chaque mois.

L'utilisateur peut résilier à tout moment, sans préavis ni engagement, directement depuis son support professionnel.

La résiliation prend effet dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrés, sans frais ni justification requise.

L'accès au statut de Référent est réservé aux ostéopathes disposant d'une licence active.

En cas de suspension ou de non-renouvellement de la licence, le statut Référent est automatiquement suspendu.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX COMMISSIONS

Chaque Référent dispose d'un lien personnel unique lui permettant de parrainer d'autres professionnels.

Lorsqu'un nouvel utilisateur souscrit via ce lien, le Référent perçoit une commission équivalente à 20 % du montant HT de l'abonnement payé par le filleul, pour une durée maximale de douze (12) mois à compter de la date d'inscription du filleul.

Le suivi des ventes et le calcul des commissions sont effectués automatiquement par la plateforme.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) 4/5

1Aucune commission ne sera due si :

- le paiement du filleul est annulé, impayé ou remboursé ;
- le lien d'affiliation n'a pas été utilisé correctement ;
- le filleul avait déjà un compte ou un lien actif avec OsteoDomicile®.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Les commissions sont calculées et versées chaque mois, sans montant minimum, le 30 de chaque mois, par virement bancaire.

Le Référent doit avoir communiqué ses coordonnées bancaires valides et son statut fiscal à jour (micro-entrepreneur, société, etc.).

En cas d'erreur bancaire ou d'information manquante, le versement sera reporté sans pénalité.

Aucune avance ni paiement anticipé ne pourra être exigé.

OsteoDomicile® reste seul décisionnaire sur la validation des commissions dues.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU RÉFÉRENT

Le Référent s'engage à :

- présenter OsteoDomicile® de manière claire, honnête et conforme à la réalité des services ;
- ne jamais se présenter comme représentant officiel ou employé d'OsteoDomicile® ;
- ne pas altérer ou modifier son lien d'affiliation ;
- ne pas faire usage du nom, logo ou identité visuelle d'OsteoDomicile® sans autorisation écrite ;
- ne pas créer de contenu publicitaire trompeur, agressif ou dénigrant la concurrence ;
- ne pas acheter ou sponsoriser de publicités payantes (Google Ads, Meta Ads, etc.) au nom d'OsteoDomicile® sans accord préalable.

Toute utilisation abusive, mensongère ou contraire à l'éthique entraînera la suppression immédiate du compte Référent et la perte définitive des commissions en cours.

ARTICLE 6 – NATURE DU LIEN CONTRACTUEL

Le Référent agit à titre strictement indépendant.

Le programme ne crée aucune relation de travail, de partenariat, de franchise, d'agence commerciale ou de société entre le Référent et OsteoDomicile®.

Les revenus générés relèvent de la responsabilité fiscale exclusive du Référent, qui doit les déclarer selon son statut juridique.

ARTICLE 7 – ABSENCE DE GARANTIE DE REVENUS

Le programme Référent ne garantit aucun volume de vente ni revenu minimum.

Les résultats dépendent uniquement des performances individuelles et des conditions du marché.

Aucune promesse ou projection de gains ne peut être considérée comme un engagement contractuel d'OsteoDomicile®.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) 5/5

ARTICLE 8 – SUSPENSION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DU PROGRAMME

OsteoDomicile® se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer le programme Référent à tout moment, sans préavis ni indemnité, notamment pour des raisons techniques, juridiques ou stratégiques.

Les commissions déjà acquises avant la date de suppression resteront dues et seront versées selon les modalités habituelles.

OsteoDomicile® pourra suspendre un compte Référent en cas de fraude, d'usage abusif, de tentative de manipulation du système ou de comportement portant atteinte à l'image de marque du réseau.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Tous les visuels, outils, textes, scripts et éléments du programme Référent sont la propriété exclusive d'OsteoDomicile®.

Le Référent s'engage à ne pas reproduire, copier, transférer ou céder son lien ou ses outils à un tiers sans autorisation écrite.

Toute violation entraînera la résiliation immédiate du compte Référent et pourra donner lieu à des poursuites civiles ou pénales.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET LITIGES

OsteoDomicile® ne saurait être tenu responsable en cas de perte de données, de défaillance technique, de retard de paiement ou de tout dommage indirect lié à l'utilisation du programme.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure.

À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente selon les conditions des CGV principales.